# Secrétariat

20 octobre 2023

## Circulaire

Circulaire du Secrétaire général

Destinataires : Les membres du personnel

Objet : **Abrogation de circulaire caduque**

La circulaire ISBA/ST/IC/2022/5/Rev.2 du 1er décembre 2022 intitulée « Nominations au Conseil consultatif pour la formation », dont le contenu n'est plus applicable, est abrogée[1].

Le Secrétaire général
(*Signé*) Michael W. **Lodge**

[1] La circulaire abrogée peut être consultée sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (Sédoc), à l'adresse suivante : https://documents.un.org.

23-23631 (F) 011223 081223

Merci de recycler